

20201130_DL_01

OBJET : Adhésion au Hub numérique inclusif « Les Assembleurs »

Date de convocation :
24 novembre 2020

Date de séance :
30 novembre 2020

Date d'affichage :
7 décembre 2020

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon ordonnance du 1^{er} avril 2020 et article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le 30 novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaients présents : Jean-Marie BLONDELLE, Margaux DELETRE, Laurent PARSIS, Bernard DAVERGNE et Jean-Pierre DELFOSSE.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Les Assembleurs est un projet collectif qui a pour objectif de faire converger toutes les organisations, publiques ou privées, qui œuvrent pour cette transformation numérique inclusive et créative. Né en 2019 d'une réponse portée à la fois par la Région Hauts-de-France, le SILLAB et le groupe POP, dans le cadre de l'appel à projets « Hubs France Connectée » de la Banque des Territoires, Les Assembleurs accompagnent les différents acteurs, forment les professionnels de l'inclusion numérique, animent les réseaux de médiation en région et localement, et mutualisent des moyens au service du développement des actions.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°6 du Comité syndical du 12 décembre 2019 portant sur la mise en œuvre du projet de médiation numérique mobile,

Considérant l'engagement pris par le syndicat mixte Somme Numérique de développer à son échelle une offre de service mutualisé de médiation numérique, en partenariat avec ses membres,

Considérant l'ampleur des enjeux pour la société puisque ces actions d'inclusion viseraient 1,2 millions de personnes exclues du numérique en Hauts-de-France,

Considérant la multiplicité des acteurs de la médiation numérique et la nécessité de se coordonner avec les dispositifs de politique publique existants dans ce domaine,

Avec cette adhésion, le Président propose :

- D'inscrire le territoire de la Somme dans la dynamique régionale des Assembleurs,
- De renforcer les actions du syndicat mixte et accélérer les dynamiques d'inclusion numérique sur le territoire.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La proposition d'adhésion au dispositif porté par Les Assembleurs est approuvée.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.